



La formation initiale des professeurs en technologies d'information et de communication (TIC)

Dr. Elhassan Ilyas MOUFAKKIR

Docteur en droit public

Maroc

Résumé :

Nul ne peut nier l'importance de la réforme du corps enseignant dans la réforme de l'éducation nationale. Les technologies d'information et de communication (TIC) avaient bouleversé les structures économiques, sociales et politiques des pays, elles sont devenues une nécessité dans la vie des citoyens(e). Récemment, le développement de l'intelligence artificielle stimule la révolution numérique vers de nouveaux horizons de croissance. Pour cette raison, la formation initiale des professeurs aux TIC permet d'améliorer la qualité d'apprentissage, d'accompagner ses mutations et l'insertion du pays dans la société du savoir. Dès la fin de l'année 1999, le Maroc a entamé plusieurs stratégies visant l'insertion des TIC dans les programmes de formation initiale des enseignants. La finalité de ce travail qui se base sur la méthode analytique est d'analyser la portée des stratégies de réformes éducatives en ce qui concerne la formation initiale des professeurs en nouvelles technologies. Depuis la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF) jusqu'au nouveau modèle de développement (NMD), l'enjeu est la qualification des enseignants à l'usage des TIC en matière de formation initiale. La CNEF consacre le levier 10 aux TIC surtout dans la formation continue, ainsi chaque établissement d'éducation-formation veillera à faciliter l'acquisition des équipements informatiques en faveur des professeurs. En 2006, le lancement du programme GENIE qui vise à équiper les établissements en technologie et à former les enseignants en ces technologies. Le lancement en 2008, du plan d'urgence du (PU) de la réforme du système éducatif marocain pour la période 2009-2012 qui prend les orientations de la Charte nationale d'éducation et de formation. Après l'évaluation du PU, le Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) a constaté que l'introduction des nouvelles technologies dans la formation initiale des professeurs n'a pas été pleinement atteint. Pour remédier à ces dysfonctionnements, le lancement de la vision la vision stratégique de la réforme 2015-2030 à travers le levier 20, l'objectif de cette vision est l'amélioration de la qualité de la formation initiale, la diffusion des technologies et l'intégration de la formation en technologies éducatives dans la formation de base des enseignants. Les réformes éducatives de la loi-cadre 51-17 issues de la vision, visent la diffusion et l'intégration des technologies en apprentissage en



vertu des articles 3, 23, 33, 39 et 42 par une révision des programmes de formation initiale des professeurs à travers l'adaptation des régimes de formation aux nouveautés technologiques et la mise en place d'un système national intégré d'information pour l'intégration des technologies d'information et de communication dans la gestion et l'évaluation des diverses composantes de la formation initiale. Enfin, le Nouveau Modèle de Développement qui a pour objectif la renaissance du système éducatif et la qualité de la formation des enseignants, à travers la création d'un Centre d'excellence du Professorat à travers un ensemble de mécanismes d'appui offerts aux établissements de formation des enseignants, faire du numérique un incubateur de nouvelles pratiques pédagogiques et l'intégration des fondements du numérique dans la formation de base. Pour réaliser ce but, l'accès aux équipements et les connexions numériques doit être assuré.

Mots clés : éducation, formation initiale, qualification des professeurs, réforme, technologies, technologie éducative.

Abstract :

No one can deny the importance of reforming the teaching profession as part of national education reform. Information and communication technologies (ICT) had revolutionized the economic, social and political structures of countries, and have now become a necessity in the lives of citizens. Recently, the development of artificial intelligence is driving the digital revolution towards new horizons of growth. For this reason, the initial training of teachers in the use of ICT can help improve the quality of learning, support change and help the country integrate into the knowledge society. At the end of 1999, Morocco launched a number of strategies aimed at incorporating ICT into initial teacher training programs. The aim of this study, which is based on the analytical method, is to analyze the impact of educational reform strategies on initial teacher training in new technologies. From the National Education and Training Charter (CNEF) to the New Development Model (NMD), the issue at stake is the qualification of teachers in the use of ICT in initial training. The CNEF devotes lever 10 to ICT, especially in continuing education, where each education and training establishment will facilitate the acquisition of computer equipment for teachers. In 2006, the launch of the GENIE program, which aims to equip schools with technology and train teachers in these technologies. In 2008, the launch of the PU (Plan d'Urgence) for the reform of the Moroccan education system for the period 2009-2012, based on the orientations of the National Charter for Education and Training. Following evaluation of the PU, the Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique (CSEFRS) noted that the introduction of new technologies in initial teacher training had not been fully achieved. To remedy these dysfunctions, the launch of the strategic vision of the 2015-2030 reform through lever 20, the objective of this vision is to improve the quality of initial training, disseminate technologies and integrate training in educational



technologies into basic teacher training. The educational reforms set out in framework law 51-17, which stem from the vision, aim to disseminate and integrate learning technologies under articles 3, 23, 33, 39 and 42, by revising initial teacher training programs, adapting training regimes to new technological developments, and setting up an integrated national information system to integrate information and communication technologies into the management and evaluation of the various components of initial training. Finally, the New Development Model, which aims to revitalize the education system and improve the quality of teacher training, through the creation of a Center of Excellence for the Teaching Profession and a range of support mechanisms for teacher training establishments, the use of digital technology as an incubator for new teaching practices, and the integration of digital fundamentals into basic training. To achieve this last objective, access to digital equipment and connections must be ensured.

Keywords : education, initial training, teacher qualification, reform, technologies, educational technology.



Introduction

“ Si nous enseignons aux étudiants d'aujourd'hui comme nous avons enseigné à ceux d'hier, nous leur volons demain “.

John Dewey

Le pédagogue américain John Dewey auteur des plusieurs ouvrages en éducation qui constitue aussi une référence en matière d'éducation nouvelle. Pour Dewey l'éducation des étudiants aux exigences de leur contexte leur permettent de s'adapter aux métiers du future.

Le contexte actuel est marqué par la nécessité de ces technologies d'information et de communication (TIC) dans la vie des citoyens(e), ces technologies avaient bouleversé les structures économiques, sociales et politiques des pays, elles sont devenues une perspective importante pour les métiers de l'avenir. Récemment, le développement de l'intelligence artificielle stimule la révolution numérique vers de nouveaux horizons de croissance .

Le corps enseignant constitue l'épine dorsale du système éducatif. La fonction d'un enseignant ne se limite pas au transfert direct des apprentissages, mais l'éducation aux valeurs. Bref, le but de l'éducation selon le philosophe, et le pédagogue Comenius est de « former l'homme.»

La vie de l'être humaine est liée à l'activité de l'enseignement. L'enseignant assure la formation des apprenants dans tous les niveaux de leurs études. Pour cette raison la réforme de la formation des enseignants constitue un pilier de réformes de l'éducation nationale.

La formation initiale des professeurs aux TIC permet d'améliorer la qualité d'apprentissage, d'accompagner ses mutations et l'insertion du pays dans la société du savoir. Depuis la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF) jusqu'au nouveau modèle de développement (NMD), le Maroc a entamé plusieurs stratégies visant l'insertion des TIC dans les programmes de formation initiale des enseignants. L'enjeu est la qualification des enseignants en TIC et de faciliter l'intégration de ces technologies pour les élèves.

La finalité de ce travail qui se base sur la méthode historique et analytique est d'étudier la place de ces technologies dans les stratégies de réformes éducatives particulièrement la formation initiale des professeurs. Afin de cerner le sujet on pose la problématique suivante:

A quel point le processus de réformes de l'enseignement engagé depuis l'année 2000, contribue-t-il à améliorer la formation initiale des enseignants en matière des TIC?

Pour répondre à cette problématique, nous allons nous focaliser dans un premier temps sur l'analyse des réformes de la Charte nationale de l'éducation et de formation en matière de l'intégration des TIC dans la formation initiale des



enseignants. Dans un deuxième temps, l'étude du Programme GENIE qui vise la Généralisation des TIC dans l'enseignement au Maroc.

Troisièmement, il s'agit d'analyser la portée de la vision stratégique de la réforme 2015-2030 en matière de l'intégration des TIC dans la formation initiale des enseignants. En quatrième lieu sur les dispositions juridiques de la loi-cadre n° 51-17 relative au système de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique visent une concrétisation de la vision stratégique .

Et enfin, l'analyse des réformes du nouveau modèle du développement en ce qui concerne formation initiale des enseignants, vers une intégration effective des TIC et une qualité de la formation initiale des enseignants.

I. La Charte Nationale d'Education et de Formation : l'engagement pour la professionnalisation de la formation enseignante

Le Maroc a procédé à partir de la fin de l'année 1999 à commencer la réforme du son système éducatif à travers la Charte nationale de l'éducation et de la formation (CNEF). La CNEF avait réservé une place stratégique au TIC et à la formation des enseignants.

La CNEF consacre le levier 10 aux TIC pour « Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation », particulièrement dans le cadre de la formation continue. La CNEF considère que l'intégration des TIC ne doit pas substituer à la relation vivante maître-élève, basée sur la compréhension et le respect. Le document prévoit que les NTIC doivent être mises à profit immédiatement pour ¹:

- Parer, autant que possible, aux difficultés d'enseignement ou de formation continue des enseignants, liées à l'éloignement ou à l'enclavement des apprenants cibles ;
- Avancer vers l'égalité des chances d'accès aux ressources documentaire, aux bases de données et aux réseaux de communication, tout en résolvant, rapidement et à moindre frais, les problèmes liés à l'insuffisance et à l'inégale répartition des ressources documentaires de base.

Le texte prévoit d'accélérer, le partenariat avec les opérateurs qualifiés, la conception et la mise en place de programmes de télé-enseignement et d'équipement des écoles en nouvelles technologies d'information et de communication qui devront devenir opérationnels.

Ainsi, chaque établissement d'éducation-formation veillera à faciliter l'acquisition des équipements informatiques et des différents matériels et outils pédagogiques et scientifiques par le biais d'achats groupés à des conditions préférentielles, en faveur des enseignants et des apprenants.

¹ La charte nationale d'éducation-formation, Commission Spéciale Education Formation, Royaume du Maroc, Octobre 1999 P.53



En fait, le « levier 13 » de la CNEF est consacré aux ressources humaines faisait le lien entre « l'engagement des enseignants » et « le renouveau de l'école ». Le « levier 13 » prévoit une formation initiale de qualité aux enseignants et d'améliorer les contenus et les régimes de formation.

II. Programme GENIE : vers une professionnalisation d'usage des TIC en formation initiale des enseignants

Pour la mise en œuvre des recommandations de la charte en ce qui concerne les TIC, le lancement par le ministère de l'Éducation nationale dès 2005 d'un programme du GENIE (généralisation et d'intégration des technologies d'information et de la communication) ce programme vise à intégrer la technologie dans le système éducatif national.

« Le programme GENIE (Généralisation des technologies d'information et de communication dans l'enseignement au Maroc) est l'action concrète pour ce grand chantier, se référant aux instructions du discours royal du 23 avril 2001 et financé par le Fonds du Service Universel des Télécommunications et du ministère de l'Éducation nationale ».²

Le programme GENIE repose sur quatre composantes principales : infrastructure, formation des enseignants, ressources numériques et développement des usages. « L'axe « Formation » a une grande importance étant donné qu'il vise la formation des enseignants et des cadres administratifs, maillon essentiel de la réussite de ce programme, pour une utilisation effective des outils TIC mis à leur disposition »³.

Le programme vise à équiper les établissements en technologie et à former les enseignants en ces technologies a connu par la suite une actualisation de ces objectifs⁴ et d'une révision au niveau des modules de formation⁵. Selon Fullan, la

² Hakima DARIF EL BOUFFY, L'intégration des TIC dans la formation des enseignants au Maroc : analyse documentaire des réformes éducatives, International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, Volume 3, Issue 5-1, 2022 P.12 consulté le 12/06/2024

³ Mohamed Kabbaj, Mohamed Talbi, M'hammed Drissi My, Said Abouhanifa, Programme GENIE au Maroc : TICE et développement professionnel, revue MathémaTICE, 25 septembre 2009, consulté le 12/06/2024

⁴ Le programme GENIE a connu par la suite un suivi de son déploiement et une actualisation de ces objectifs. Cela a permis de mettre le programme GENIE au centre de la réforme du régime éducatif réaliser dans le cadre du programme d'urgence (2009-2012) spécialement le projet dix du premier espace qui concerne l'intégration des TICE et de l'innovation dans les apprentissages.

Salah Eddine EL KARTOUTI Sarah JUIDETTE, L'intégration des Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire et secondaire au Maroc : Cas de la préfecture Meknès, International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, Volume 3, Issue 4-1, 2022 P.4

⁵ Il est à signaler qu'en 2008, le programme GENIE a fait l'objet d'une révision au niveau des modules de formation, à la suite d'une enquête pilotée par l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications. L'étude a mis l'accent sur une grande insatisfaction de la première phase de déploiement du programme GENIE. Benali, Blej (2017). En relation avec l'axe formation, le rapport d'évaluation cité par les mêmes auteurs (2017) mentionne que "le processus et la méthodologie de formation n'ont été formalisés qu'en 2010 ; notons un retard de quatre ans par rapport à l'année du lancement du projet". Benali et Blej (2017).

Pour faire face à ce dysfonctionnement, tenant compte du référentiel UNESCO de compétences TICE, le passage de deux modules vers, quatre s'avère important. Par ailleurs, au moment de cette deuxième phase quinquennale (2009-2013), la Direction du programme GENIE s'est appuyée sur l'ingénierie de formation, en analysant les



réussite du programme de généralisation des TICE dans l'enseignement est tributaire d'une qualification de tous les acteurs et dépendra fortement de leur degré d'adhésion et d'implication dans ce projet. C'est dans ce sens qu'un plan de formation articulé autour de quatre axes rappelés ci-dessous a été programmé⁶.

- Initiation à l'usage des TICE au profit de tous les enseignants, le personnel administratif des AREF, des délégations et des établissements scolaires ;
- Initiation au développement de contenus pédagogiques numériques au profit de tous les inspecteurs et les enseignants impliqués dans l'opération d'édition ;
- Formation à la maintenance et à la gestion des salles multimédia au profit des animateurs ;
- Formations des formateurs (ENS, CPR, CFI...) aux nouvelles approches didactiques intégrant les TICE.

« Parallèlement aux actions entreprises, le programme GENIE a oeuvré, lors de la troisième phase pour le lancement de deux toiles intéressantes ; le portail (soutien sco.men.gov.ma) correspondant aux ressources numériques visant les différents cycles et les différentes matières et le portail (taalimtice.ma) qui s'intéresse à l'enseignement électronique et à l'appui scolaire »⁷.

En 2008, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique a élaboré le Programme d'Urgence pour la période 2009-2012 suite aux orientations royales.

Ce Plan vise à l'amélioration de la formation initiale des enseignants par la mise en place de « filières universitaires d'éducation » (FUE), la création de centres régionaux des métiers de l'enseignement et de la formation (CRMEF), une définition des critères et des processus de sélection des enseignants, ainsi que le renforcement et la refondation de la formation continue.

Le plan d'urgence du ministère de l'éducation (2009-2012) a conçu ces recommandations en matière des TIC dans le cadre du levier 10 nommé « Utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication », l'objectif est l'Amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation.

Également, ce plan prévoit des conventions de partenariat avec l'Agence nationale de réglementation des télécommunications où le but est l'Intégration des TIC dans le système éducatif à travers la généralisation des technologies de

besoins, définissant les ressources et les contraintes. De plus, une certification (Évaluation et certification ICDL) fut décernée aux bénéficiaires afin de valoriser les sessions de formation.

Hakima DARIF EL BOUFFY, L'intégration des TIC dans la formation des enseignants au Maroc : analyse documentaire des réformes éducatives Op cit

⁶ ADIL EL MADHI YOUSSEF EL MADHI, Le programme GENIE enjeux et réalité L'intégration pédagogique des TICE, L'environnement informatique et l'enseignement/apprentissage des langues : actes du colloque international, le 16-17 novembre 2011 P.4

⁷ Ibid P.13



l'information et de la communication dans le système d'éducation et de formation. « A cet effet, un budget de 1 milliard de DH a été alloué à ce programme, pour couvrir les établissements scolaires et les centres de formation, soit 9 000 établissements, plus de 6 millions d'élèves et 270.000 enseignants et administratifs »⁸.

III. La vision stratégique de la réforme 2015-2030 : un dépassement des lacunes des plans précédents

La Vision stratégique de la réforme 2015-2030 a vu le jour en mai 2015 dans un contexte de réformes constitutionnelles de 2011, de la demande sociale pressante sur l'école marocaine et de dysfonctionnements chroniques de l'école marocaine après l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'urgence par la Cour des comptes.

L'évaluation du plan d'urgence en matière d'intégration des technologies d'information et de communication (TIC) dans la formation initiale des professeurs, la cour a révélé les insuffisances suivantes en matière d'exploitation des équipements informatiques mis en place et que l'impact limité de l'introduction des nouvelles technologies dans les enseignements.

Pour la réforme de la formation des enseignants, le rapport recommande en vertu du levier 6 du chapitre 1 de doter les institutions de formation, d'infrastructures, d'équipements, de matériels didactiques nécessaires et de technologies de l'information et de la communication.

Le levier 9 de la vision, recommande la rénovation de la formation des enseignants, l'amélioration de sa qualité et de ses performances. Pour la réalisation de ces objectifs, la nécessité d'adapter les métiers d'éducation et de formation, avec les mutations de la société, la spécialisation de chaque catégorie d'acteurs et rendre la formation initiale obligatoire.

La vision précise les actions qu'il faut réaliser à court terme à savoir une clarification des missions par le biais de textes réglementaires et l'élaboration des cadres référentiels des compétences.

La formation initiale constitue un passage obligatoire pour l'accès au métier de l'enseignement, elle est réalisée essentiellement dans les centres régionaux de formation et les établissements scolaires pour les stages, tout en collaborant avec les universités.

La nouvelle vision stratégique de la réforme est fondée sur l'engagement actif dans la société du savoir et des technologies, de doter les institutions d'éducation et de formation, d'infrastructures, d'équipements, de matériels didactiques nécessaires, et d'équiper toutes les salles d'enseignement de ces établissements

⁸ Ibid



de moyens audio-visuels et de technologies de l'information et de la communication.

Le levier 20 de la vision recommande une implication active dans l'économie et la société du savoir par l'intégration des technologies de l'information et de la communication à tous les niveaux de la gestion et de renforcer l'intégration de ces technologies à l'École dans le sens de la promotion de la qualité des apprentissages, notamment⁹ :

- Dans la conception et la préparation des curricula, des programmes, des matières et au cours de leur mise en œuvre ;
- La révision à moyen terme, du concept de manuel scolaire, en oeuvrant pour sa numérisation, ainsi que celle de l'ensemble des documents scolaires ;
- L'Intégration à moyen terme, des technologies éducatives et de la culture numérique, comme matière principale dans la formation initiale et continue de tous les acteurs pédagogiques.
- L'élaboration d'un plan d'action pour la sensibilisation à l'importance des technologies de l'information et de la communication et à leur contribution à la réforme de l'École ;
- La promotion de la recherche théorique et pratique dans les domaines de l'éducation et de la formation, en relation avec les technologies de l'information et de la communication.

IV. La loi-cadre n° 51-17 relative au système de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique : une concrétisation de la vision stratégique

La loi-cadre n° 51-17 relative au système de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique qui s'inspire de la vision la vision stratégique de la réforme 2015-2030 constitue un engagement pour différentes parties pour sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le volet de formation, d'après l'article 3 de la loi cadre, il s'agit d'améliorer la qualité de la formation et de ses moyens nécessaires par le biais du développement des performances des acteurs pédagogiques, et la promotion de la recherche pédagogique, par une révision profonde, continue et régulière des curricula, des programmes et des formations.

L'article 38 de la loi cadre intègre les critères d'accès aux métiers et à la formation initiale du levier 9 relatif à la rénovation des métiers de l'enseignement, de la formation de la vision de réforme qui fixe des conditions pour l'accès au métier de l'éducation, où la formation initiale est obligatoire, la satisfaction des critères et qualifications fixés dans les guides référentiels prévus.

⁹ Vision stratégique de la réforme 2015-2030, Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, Rapport thématique, Mai 2015 P.71



De même l'article 39 de la loi prévoit la révision des programmes et les curricula de formation initiale en vue de les qualifier, de développer leurs capacités et d'améliorer leur performance.

Les réformes éducatives de la loi-cadre 51-17 issues de la vision, visent la diffusion et l'intégration des technologies en apprentissage en vertu de l'article 3 de la loi qui prévoit une intensification de l'apprentissage à travers les nouvelles technologies de l'éducation.

Pour l'article 23, le gouvernement oeuvre, dans un délai maximum de 10 ans, la mobilisation des ressources financières nécessaires et l'intensification des partenariats et de la coopération bilatérale et multilatérale, en vue de financer les programmes et les projets d'utilisation des moyens pédagogiques et technologiques modernes.

De même l'article 33 le gouvernement doit veiller au renforcement de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans la promotion de la qualité des apprentissages et l'amélioration de leur rendement.

L'article 39 prévoit que les autorités gouvernementales et les établissements de formation concernés sont tenus de réviser les programmes et les curricula de formation initiale des enseignants en vue de les qualifier, de développer leurs capacités et d'améliorer leur performance et leur compétence professionnelle et ce, à travers l'adaptation des régimes de formation aux nouveautés, scientifiques et technologiques, et en tenant compte des spécificités de chaque catégorie de formation.

Par les dispositions de l'article 42, les autorités gouvernementales compétentes oeuvrent, en partenariat avec les établissements concernés, à la mise en place d'un système national intégré d'information pour l'intégration des technologies d'information et de communication dans la gestion et l'évaluation des diverses composantes du système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

Enfin l'article 49 prévoit que le gouvernement oeuvre au renforcement du Fonds national de soutien à la recherche scientifique et au développement technologique créé en vertu de la loi de finances n° 55-00 pour l'année budgétaire 2001, promulguée par le dahir n° 1-00-351 du 29 ramadan 1421 (26 décembre 2000), par des ressources supplémentaires mobilisées pour le financement des opérations suivantes :

- rattraper le déficit en équipements nécessaires à la réalisation des programmes et projets de recherche scientifique, selon les priorités déterminées par la stratégie nationale de la recherche scientifique ;
- les programmes de formation et de qualification des ressources humaines affectées aux projets de recherche scientifique financés par ledit Fonds, notamment les chercheurs et les experts, selon les domaines de recherche.



V. Le Nouveau Modèle de Développement : vers une intégration effective des TIC dans la formation initiale des enseignants

Le Roi depuis le Discours de l'Ouverture de la première session de la deuxième année législative de la 10e législature 13 octobre 2017 à indiquer l'urgence de revoir le modèle de développement national. En 25 Mai 2021, la présentation du rapport au Chef de l'Etat, le rapport sous-titré « Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous ». Le rapport établit un état des lieux et diagnostic du modèle et par la suite les éléments de projection et de prospective à l'horizon 2035.

L'enseignement à leur tête qui est miné par nombre de nombreux dysfonctionnements, en dépit des différentes réformes entamées au cours des dernières années. La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement (CSMD) a établi un programme d'action visant à produire une véritable « renaissance éducative marocaine ».

« Une éducation de qualité pour tous » constitue le Choix stratégique numéro 1 de cet axe, où l'objectif de ce choix stratégique : « Une école publique marocaine qui retrouve la confiance des familles marocaines de toute catégorie sociale, qui transmet les compétences fondamentales à tous les élèves et redevient le garant de l'égalité des chances »¹⁰.

La première proposition de ce choix stratégique est « Investir dans la formation et la motivation des enseignants pour qu'ils deviennent les garants des apprentissages », ce qui signifie que la formation des enseignants constitue le premier levier pour réaliser les objectifs de ce projet. Également, l'amélioration des compétences pédagogiques des enseignants sont parmi les attentes¹¹ les plus importantes des citoyens en matière d'éducation.

Pour ce rapport la qualité du système éducatif dépend du niveau de ses enseignants. « Pour réussir sa renaissance éducative le Maroc doit impérativement valoriser son corps enseignant, rehausser son niveau de compétences, l'encadrer par des normes professionnelles rigoureuses, et rendre le métier d'enseignant et son statut plus attractif pour les meilleurs étudiants »¹².

La CSMD considère nécessaire d'engager une transformation profonde des métiers de l'enseignement, elle propose la création d'un Centre d'Excellence du Professorat dont la fonction est l'encadrement et l'accompagnement des centres de formation qui sont déjà en place, qui remplit les fonctions d'un régulateur et superviseur d'assurance-qualité et d'innovation. Ainsi, une formation de 5 ans est

¹⁰ Le nouveau modèle de développement, Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous, La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement, Rapport général, Avril 2021 P.118

¹¹ Ibid P.41

¹² Ibid P.105



à étendre la formation initiale de base aux futurs enseignants qui ne concerne aujourd'hui que 10% des nouvelles recrues.

Le Nouveau Modèle de Développement qui a pour objectif de faire du numérique un incubateur de nouvelles pratiques pédagogiques et l'intégration des fondements du numérique dans la formation de base. Pour réaliser ce but, l'accès aux équipements et les connexions numériques doit être assuré.

Également, le rapport recommande de rénover les contenus et les méthodes pédagogiques pour un enseignement efficace et épanouissant où l'école marocaine doit opérer une modernisation profonde de ses programmes et de ses approches pédagogiques pour entrer pleinement dans le 21^{ème} siècle.

La Commission considère nécessaire de saisir l'opportunité du numérique pour en faire un puissant levier de transformation du système éducatif et incubateur de nouvelles pratiques pédagogiques, à travers le développement d'un écosystème Edtech marocain intégrant toutes les entreprises et startups utilisant les nouvelles technologies pour transformer le monde de l'éducation et de la formation et la connexion numérique de toutes les écoles publiques¹³.

¹³ Ibid 106



Conclusion :

Le corps enseignant constitue l'épine dorsale du système éducatif. Pour cette raison la réforme de la formation des enseignants constitue un pilier de réformes de l'éducation nationale au Maroc.

La formation des enseignants en TIC constitue un enjeu très important de réforme de l'éducation nationale, afin d'accompagner les efforts de modernisation du pays et l'insertion du pays dans la société du savoir.

Depuis la Charte Nationale d'Education et de Formation (CNEF) lancée en 1999 jusqu'au nouveau modèle de développement (NMD), le Maroc a entamé plusieurs actions visant l'insertion des TIC dans les programmes de formation initiale des enseignants.

L'enjeu est la qualification des enseignants en TIC et de faciliter l'intégration de ces technologies pour les élèves. Malgré l'évolution de l'intégration des TIC, l'introduction des nouvelles technologies dans la formation initiale des professeurs n'a pas été pleinement atteint.



Sources bibliographiques :

Livres et articles en langue française :

- ADIL EL MADHI YOUSSEF EL MADHI, Le programme GENIE enjeux et réalité L'intégration pédagogique des TICE, L'environnement informatique et l'enseignement/apprentissage des langues : actes du colloque international, le 16-17 novembre 2011
- Hakima DARIF EL BOUFFY, L'intégration des TIC dans la formation des enseignants au Maroc : analyse documentaire des réformes éducatives, International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, Volume 3, Issue 5-1, 2022
- Mohamed Kabbaj, Mohamed Talbi, M'hammed Drissi My, Said Abouhanifa, Programme GENIE au Maroc : TICE et développement professionnel, revue MathémaTICE, 25 septembre 2009
- Salah Eddine EL KARTOUTI Sarah JUIDETTE, L'intégration des Technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement primaire et secondaire au Maroc : Cas de la préfecture Meknès, International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, Volume 3, Issue 4-1, 2022

Source juridiques et rapports :

- La charte nationale d'éducation-formation, Commission Spéciale Education Formation, Royaume du Maroc, Octobre 1999
- La loi-cadre n° 51-17 relative au système de l'éducation de la formation et de la recherche scientifique, 9 août 2019
- Le nouveau modèle de développement, Libérer les énergies et restaurer la confiance pour accélérer la marche vers le progrès et la prospérité pour tous, La Commission Spéciale sur le Modèle de Développement, Rapport général, Avril 2021
- Vision stratégique de la réforme 2015-2030, Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, Rapport thématique, Mai 2015
- Programme d'urgence « NAJAH 2009-2012 », Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, Rapport de synthèse, Juin 2008
- Rapport relatif à l'évaluation du programme d'urgence, Ministère de l'éducation nationale, Cour des comptes, Mai 2018